

Séance du Conseil Municipal du 25 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Dominique DHUMEAUX, Maire.

Etaient présents : MM. DHUMEAUX Dominique, BERGUES Philippe, NICOLLE Laurent, GAUTIER Gérard, PORCHER Patrick, BARILLEAU Maxime, FAJOLE Didier, Mmes BOUCHER Christine, LE BLAY Marion, PAVY Jocelyne

Absent excusé : Mme GUÉRIN Yolande

Absents : Mme PAVY Virginie, MM. HARDONNIERE Patrice

Date de convocation : 17 avril 2018

Date d'affichage : 30 avril 2018

Nombre de membres :

En exercice	13
Présents	10
Votants	11

Madame Christine BOUCHER a été élue secrétaire de séance.
Madame Yolande GUÉRIN a donné procuration à Monsieur Gérard GAUTIER.

//

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2018

Le président donne lecture du compte-rendu de la séance du 28 mars 2018. Il demande si ce dernier appelle à des observations. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

//

Ordre du jour

Le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion de ce soir. Il propose d'ajouter les points suivants : devis pour le raccordement électrique des Archers 72 et contrat d'assurance des risques statutaires pour le personnel par le CDG 72.

//

Décisions Municipales dans le cadre de la délégation (18.42)

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. **Après avoir délibéré**, le conseil municipal retient le devis de la SAS LEBARBIER pour un montant de 1 050,00 euros TTC et donne toutes délégations utiles au Maire pour l'exécution de la présente décision.

////////////////////////////////////

Devis pour la réalisation de la cuisine pédagogique (18.47)

Afin de pouvoir débiter la réalisation de la cuisine pédagogique dans la Maison pour Tous, les devis qui avaient été commandés en 2016, ont été actualisés. Ils sont présentés au conseil municipal :

- E.M.B. LAVAL..... 10 021,80 euros TTC
- GROUPE BENARD SAS..... 7 632,00 euros TTC

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le devis effectué par le GROUPE BENARD SAS pour un montant de 7 632,00 euros TTC et donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

////////////////////////////////////

Demande de subvention 2018 par l'APE (18.48)

Pour rappel, les subventions 2018 ont été votées le 7 février dernier. La demande de subvention par l'Association des Parents d'Elèves a été reçue en mairie le 12 avril, il convient donc d'étudier leur demande.

La demande de subvention porte principalement sur l'organisation de la kermesse de l'école et de la soirée « Fercé fait son show ». L'APE souhaite organiser un concert et un feu d'artifice. A cette occasion, les services d'un agent de sécurité seront également requis. Leur demande de subvention s'élève à 50% du montant total de ces trois prestations, soit 1 575,00 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- 40% du montant de chacune des trois prestations, dans la limite de 2 000,00 euros pour le feu d'artifice, 1 000,00 euros pour le concert et 150,00 euros pour l'agent de sécurité
- versement des fonds à la présentation de la facture correspondante

////////////////////////////////////

Journée citoyenne 2018

Initialement prévue le samedi 22 septembre, l'organisation de la journée citoyenne 2018 se déroulera finalement le samedi 29 septembre 2018.

d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation.

- **Article 2 :** Prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

//

Affaires diverses

- Commission scolaire et jeunesse : Monsieur le Maire rend compte de la commission scolaire et jeunesse qui s'est déroulée le lundi 16 avril dernier.
- Les travaux de la rue de la Mairie et de la rue du Pont ont débuté mercredi 18 avril. La première réunion de chantier s'est déroulée le lundi 23 avril en présence du cabinet Loiseau.
- Commémoration du 8 mai à partir de 10h45, départ de la place du Vieux Puits
- Mutuelle Communale : M. Laurent NICOLLE et Mme Jocelyne PAVY informent le conseil qu'une réunion d'information sera prochainement organisée en présence des représentants de l'assurance AXA.
- M. Laurent NICOLLE a participé à une réunion d'information sur le logiciel ABELIUM à la communauté de communes afin de mutualiser les coûts. C'est un logiciel de gestion et de facturation des services périscolaires. Une étude financière pour la commune va être réalisée.
- La réunion de présentation de la phase 4 du schéma directeur d'assainissement s'est déroulée le jeudi 19 avril.
- Dates du prochain conseil municipal : mercredi 23 mai à 19h30.

La séance est levée à 22h20.

